

Année scolaire 2021-2022

Madame,
Monsieur,

Dans le but de mieux vous servir, le Collège Français vous permet d'effectuer vos paiements par « **débit préautorisé** ».

Pour ce faire, veuillez remplir le **FORMULAIRE D'ADHÉSION AU DÉBIT PRÉAUTORISÉ** (en pièce jointe) – **ACCORD DE DPA DU PAYEUR** et y joindre un spécimen de chèque portant la mention « **ANNULÉ** ».

Vous pourrez effectuer vos paiements :

- En 2 versements égaux aux dates du 23 août 2021 et du 23 janvier 2022;
- En 9 versements : le 1^{er} versement arrondi le 23 août 2021 et 8 versements égaux le 23^e jour de chaque mois pour se terminer le 23 avril 2022 (date de rigueur).

Les chèques ou mandats libellés au nom du Collège Français sont toujours acceptés. **Aucun « cent » ne doit cependant figurer sur les paiements : veuillez les arrondir et les intégrer au premier montant seulement.**

Nous vous prions de remettre le formulaire ou les chèques le jour de la rentrée administrative, soit les 09,10,11 et 12 août 2021.

Pour tout renseignement concernant la facturation, veuillez communiquer avec le service de la comptabilité au 514-495-2581 poste 114 ou 115.

Nous vous remercions de la confiance que vous manifestez à l'égard du Collège Français et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La direction du Collège Français